



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.731.7

(06/97)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications du système de signalisation n° 7 – Services complémentaires du RNIS

**Description d'étape 3 des services
complémentaires d'identification de numéro
utilisant le système de signalisation n° 7:
Identification des appels malveillants**

Recommandation UIT-T Q.731.7

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q

COMMUTATION ET SIGNALISATION

| | |
|---|--------------------|
| SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL | Q.1–Q.3 |
| EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE | Q.4–Q.59 |
| FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS | Q.60–Q.99 |
| CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T | Q.100–Q.119 |
| SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5 | Q.120–Q.249 |
| SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6 | Q.250–Q.309 |
| SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1 | Q.310–Q.399 |
| SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2 | Q.400–Q.499 |
| COMMUTATEURS NUMÉRIQUES | Q.500–Q.599 |
| INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION | Q.600–Q.699 |
| SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7 | Q.700–Q.849 |
| Généralités | Q.700 |
| Sous-système transport de messages | Q.701–Q.709 |
| Sous-système commande des connexions sémaphores | Q.711–Q.719 |
| Sous-système utilisateur de téléphonie | Q.720–Q.729 |
| Services complémentaires du RNIS | Q.730–Q.739 |
| Sous-système utilisateur de données | Q.740–Q.749 |
| Gestion du système de signalisation n° 7 | Q.750–Q.759 |
| Sous-système utilisateur du RNIS | Q.760–Q.769 |
| Sous-système application de gestion des transactions | Q.770–Q.779 |
| Spécification des tests | Q.780–Q.799 |
| Interface Q3 | Q.800–Q.849 |
| SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1 | Q.850–Q.999 |
| Généralités | Q.850–Q.919 |
| Couche Liaison de données | Q.920–Q.929 |
| Couche Réseau | Q.930–Q.939 |
| Gestion usager-réseau | Q.940–Q.949 |
| Description d'étape 3 des services complémentaires utilisant le système DSS 1 | Q.950–Q.999 |
| RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS | Q.1000–Q.1099 |
| INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES | Q.1100–Q.1199 |
| RÉSEAU INTELLIGENT | Q.1200–Q.1999 |
| RNIS À LARGE BANDE | Q.2000–Q.2999 |

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T Q.731.7

DESCRIPTION D'ÉTAPE 3 DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO UTILISANT LE SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7: IDENTIFICATION DES APPELS MALVEILLANTS

Résumé

La présente Recommandation définit les fonctions, procédures et messages essentiels du protocole ISUP nécessaires pour fournir aux utilisateurs du RNIS le service complémentaire d'identification des appels malveillants, qui permet à un utilisateur de demander que l'origine d'un appel entrant soit identifiée et enregistrée dans le réseau.

Source

La Recommandation UIT-T Q.731.7, élaborée par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvée le 5 juin 1997 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs de la technologie de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait/n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

| | | Page |
|-----|--|-------------|
| 7 | Identification des appels malveillants (MCID, <i>malicious call identification</i>) | 1 |
| 7.1 | Introduction | 1 |
| | 7.1.1 Domaine d'application..... | 1 |
| | 7.1.2 Références normatives | 1 |
| | 7.1.3 Termes et définitions..... | 2 |
| 7.2 | Description | 2 |
| | 7.2.1 Description générale..... | 2 |
| | 7.2.2 Terminologie spéciale | 2 |
| | 7.2.3 Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunication . | 2 |
| | 7.2.4 Définitions des états | 2 |
| 7.3 | Conditions d'exploitation | 2 |
| | 7.3.1 Fourniture/retrait | 2 |
| | 7.3.2 Conditions imposées à l'extrémité départ du réseau | 2 |
| | 7.3.3 Conditions requises dans le réseau..... | 3 |
| | 7.3.4 Conditions imposées à l'extrémité arrivée du réseau | 3 |
| 7.4 | Conditions de codage | 3 |
| 7.5 | Conditions de signalisation | 3 |
| | 7.5.1 Activation/désactivation/enregistrement..... | 3 |
| | 7.5.2 Invocation et fonctionnement..... | 3 |
| 7.6 | Interaction avec d'autres services complémentaires..... | 5 |
| | 7.6.1 Signal d'appel (CW, <i>call waiting</i>)..... | 5 |
| | 7.6.2 Services de transfert de communication | 5 |
| | 7.6.3 Identification de la ligne connectée (COLP, <i>connected line identification presentation</i>) | 5 |
| | 7.6.4 Restriction d'identification de la ligne connectée (COLR, <i>connected line identification restriction</i>) | 5 |
| | 7.6.5 Identification de la ligne appelante (CLIP, <i>calling line identification presentation</i>) | 5 |
| | 7.6.6 Restriction d'identification de la ligne appelante (CLIR, <i>calling line identification restriction</i>) | 5 |
| | 7.6.7 Groupe fermé d'utilisateurs (CUG, <i>closed user group</i>) | 5 |
| | 7.6.8 Communication conférence (CONF)..... | 5 |
| | 7.6.9 Sélection directe à l'arrivée (SDA)..... | 5 |
| | 7.6.10 Services de déviation (renvoi) d'appel [CDIV, <i>call diversion (call forwarding) services</i>] | 6 |
| | 7.6.11 Recherche de ligne (LH, <i>line hunting</i>)..... | 6 |
| | 7.6.12 Conférence à trois (3PTY, <i>three party call</i>)..... | 6 |
| | 7.6.13 Signalisation d'utilisateur à utilisateur (UUS, <i>user-to-user signalling</i>) | 6 |
| | 7.6.14 Numéro d'abonné multiple (MSN, <i>multiple subscriber number</i>)..... | 7 |

| | Page |
|---|-------------|
| 7.6.15 Mise en attente (HOLD, <i>call hold</i>)..... | 7 |
| 7.6.16 Information de taxation (AOC, <i>advice of charge</i>) | 7 |
| 7.6.17 Sous-adressage (SUB, <i>sub-addressing</i>) | 7 |
| 7.6.18 Portabilité de terminal (TP, <i>terminal portability</i>) | 7 |
| 7.6.19 Rappel automatique sur occupation (CCBS, <i>completion of calls to busy subscriber</i>) | 7 |
| 7.6.20 Identification des appels malveillants (MCID, <i>malicious call identification</i>) | 7 |
| 7.6.21 Taxation à l'arrivée (PCV) | 7 |
| 7.6.22 Préséance et préemption à plusieurs niveaux (PPPN)..... | 7 |
| 7.6.23 Plan de numérotage privé (PNP, <i>private numbering plan</i>) | 7 |
| 7.6.24 Communication internationale par carte de taxation | 7 |
| 7.7 Interactions avec d'autres réseaux | 7 |
| 7.8 Flux de signalisation..... | 8 |
| 7.9 Valeur de paramètre (temporisateurs) | 8 |

Recommandation Q.731.7

DESCRIPTION D'ÉTAPE 3 DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO UTILISANT LE SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7: IDENTIFICATION DES APPELS MALVEILLANTS

(Genève, 1997)

7 Identification des appels malveillants (MCID, *malicious call identification*)

7.1 Introduction

7.1.1 Domaine d'application

Le service complémentaire d'identification des appels malveillants (MCID) permet à un usager de demander l'identification de l'origine d'un appel entrant et son enregistrement dans le réseau.

7.1.2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui de ce fait en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- [1] Recommandation UIT-T I.112 (1993), *Glossaire des termes relatifs au RNIS*.
- [2] Recommandation du CCITT I.130 (1988), *Méthode de caractérisation des services de télécommunication assurés sur un RNIS et des possibilités réseau d'un RNIS*.
- [3] Recommandation UIT-T I.210 (1993), *Principes des services de télécommunication assurés par un RNIS et moyens permettant de les décrire*.
- [4] Recommandation du CCITT I.250 (1988), *Définition des services supplémentaires*.
- [5] Recommandation UIT-T E.164 (1997), *Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales*.
- [6] Recommandation I.251.7 du CCITT (1992), *Services complémentaires d'identification de numéro: identification des appels malveillants*.
- [7] Recommandation UIT-T Q.81.7 (1997), *Description d'étape 2 des services complémentaires d'identification de numéro: identification des appels malveillants*.
- [8] Recommandation UIT-T Q.730 (1993), *Services complémentaires du RNIS*.
- [9] Recommandation UIT-T Q.761 (1993), *Description fonctionnelle du sous-système utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7*.
- [10] Recommandation UIT-T Q.762 (1993), *Fonctions générales des messages et des signaux du sous-système utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7*.
- [11] Recommandation UIT-T Q.763 (1993), *Formats et codes du sous-système utilisateur pour le RNIS du système de signalisation n° 7*.

- [12] Recommandation UIT-T Q.764 (1993), *Procédures de signalisation du sous-système utilisateur pour le RNIS*.
- [13] Recommandation UIT-T Q.951.7 (1997), *Description d'étape 3 des services complémentaires d'identification de numéro utilisant le système de signalisation d'abonné numérique n° 1: identification des appels malveillants*.

7.1.3 Termes et définitions

Aucun terme ni aucune définition spécifiques ne sont utilisés.

7.2 Description

7.2.1 Description générale

Le service complémentaire d'identification des appels malveillants donne la possibilité d'obtenir, par demande expresse, l'identification de l'appelant. La demande d'identification invoque, dans le commutateur de destination, l'enregistrement des éléments suivants:

- numéro du demandé;
- numéro du demandeur;
- date et heure de l'appel;
- sur option: sous-adresse du demandeur (si elle est fournie).

En plus de l'enregistrement des informations d'appel susmentionnées, une option nationale permet d'assurer le maintien de la connexion jusqu'à l'intervention du fournisseur de service.

La description de l'étape 1 du service complémentaire d'identification des appels malveillants est donnée dans la Recommandation I.251.7 [6]. La description de l'étape 2 figure dans la Recommandation Q.81.7 [7]. La description de l'étape 3 du protocole DSS 1 est donnée dans la Recommandation Q.951.7 [13]. Cette description de l'étape 3 du service complémentaire d'identification des appels malveillants utilise le protocole du sous-système utilisateur ISUP qui est défini dans les Recommandations Q.761 [9] à Q.764 [12] et Q.730 [8].

7.2.2 Terminologie spéciale

Voir 7.1.3, Termes et définitions.

7.2.3 Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunication

La fourniture et le retrait du service complémentaire d'identification MCID sont spécifiés dans la Recommandation I.251.7 [6].

7.2.4 Définitions des états

Aucune définition d'état spécifique n'est nécessaire.

7.3 Conditions d'exploitation

7.3.1 Fourniture/retrait

Voir la Recommandation I.251.7 [6].

7.3.2 Conditions imposées à l'extrémité départ du réseau

Sans objet.

7.3.3 Conditions requises dans le réseau

Aucune condition particulière n'est requise dans le réseau.

7.3.4 Conditions imposées à l'extrémité arrivée du réseau

Non applicable.

7.4 Conditions de codage

La Recommandation Q.763 [11] définit les messages et paramètres pour le service complémentaire d'identification MCID. Les messages et paramètres suivants sont utilisés à l'appui du service complémentaire MCID.

a) *Messages*

- demande d'identification;
- réponse d'identification.

b) *Paramètres*

- indicateurs de demande d'identification MCID;
- indicateurs de réponse d'identification MCID.

Les messages de Demande et de Réponse d'identification sont accompagnés du paramètre "Information sur la compatibilité des messages". Les indicateurs de demande et de réponse MCID sont accompagnés du paramètre "Information sur la compatibilité des messages". Les procédures de compatibilité sont définies dans la Recommandation Q.764 [12].

7.5 Conditions de signalisation

7.5.1 Activation/désactivation/enregistrement

Aucune condition particulière de signalisation n'est relevée pour l'activation, la désactivation et l'enregistrement.

7.5.2 Invocation et fonctionnement

7.5.2.1 Mesures prises au commutateur local de départ

7.5.2.1.1 Fonctionnement normal

Dès réception du message de Demande d'identification avec le bit A de l'indicateur de demande MCID mis à 1, le commutateur local de départ envoie un message de Réponse d'identification avec le bit A de l'indicateur de réponse MCID mis à 1. L'information sur le numéro du demandeur est incluse dans le paramètre "Numéro du demandeur".

Lorsque l'information d'identification MCID n'est pas disponible, le commutateur renvoie un message de Réponse d'identification avec le bit A de l'indicateur de réponse MCID mis à 0.

Le commutateur local de départ doit toujours être en mesure de prendre en compte la demande d'identification MCID jusqu'à la réception du message ANS ou CON.

7.5.2.1.2 Procédures exceptionnelles

Lorsque le service complémentaire d'identification MCID n'est pas pris en charge, le commutateur renvoie un message de Réponse d'identification avec le bit A de l'indicateur de réponse MCID mis à 0.

7.5.2.2 Mesures prises au commutateur de transit

7.5.2.2.1 Fonctionnement normal

Le commutateur de transit doit envoyer en transparence au commutateur précédent tout message de Demande d'identification reçu. Le message de Réponse d'identification qui lui fait suite est transmis en transparence au commutateur suivant.

7.5.2.2.2 Procédures exceptionnelles

Aucune procédure exceptionnelle n'est recensée.

7.5.2.3 Mesures prises au commutateur tête de ligne international de départ

7.5.2.3.1 Fonctionnement normal

Un commutateur international de départ doit envoyer en transparence dans le réseau national tout message de demande d'identification reçu. Le message de Réponse d'identification qui lui fait suite est envoyé dans le réseau international. Le commutateur tête de ligne international de départ ajoutera (si nécessaire) l'indicatif du pays au(x) numéro(s), conformément aux procédures pour les services complémentaires CLIP/CLIR, avant de régler en conséquence l'indicateur (ou les indicateurs) de nature d'adresse.

7.5.2.3.2 Procédures exceptionnelles

Lorsque le service complémentaire d'identification MCID n'est pas pris en charge, le commutateur renvoie un message de Réponse d'identification avec le bit A de l'indicateur de réponse MCID mis à 0.

7.5.2.4 Mesures prises au commutateur tête de ligne international d'arrivée

7.5.2.4.1 Fonctionnement normal

Un commutateur international d'arrivée doit envoyer en transparence dans le réseau international tout message de Demande d'identification reçu. Le message de Réponse d'identification qui lui fait suite est envoyé dans le réseau national. Le commutateur tête de ligne international d'arrivée doit traiter le paramètre "Numéro du demandeur" (inclus dans un message de Réponse d'identification) conformément aux procédures pour les services complémentaires CLIP/CLIR.

7.5.2.4.2 Procédures exceptionnelles

Lorsque le message de Réponse d'identification est reçu avec le bit A de l'indicateur de réponse MCID mis à 0, le commutateur tête de ligne international d'arrivée peut modifier cet indicateur en fonction des informations disponibles dans le commutateur.

7.5.2.5 Mesures prises au commutateur local de destination

7.5.2.5.1 Procédure normale

Dans le cas d'un appel entrant vers un usager disposant du service complémentaire d'identification MCID, la procédure d'établissement de l'appel dépend de l'inclusion ou de la non-inclusion du numéro complet du demandeur dans le message initial d'Adresse.

- a) Si le numéro complet du demandeur est inclus dans le message initial d'Adresse et que le demandé dispose de l'indication d'identification MCID, le numéro du demandeur et, en option, sa sous-adresse, sont mis en mémoire dans le commutateur local d'arrivée.
- b) Si le numéro complet du demandeur n'est pas inclus dans le message initial d'Adresse et que le demandé dispose de l'indication d'identification MCID, un message de Demande

d'identification est envoyé au commutateur local de départ afin de demander un complément d'information. Le commutateur local d'arrivée doit demander les informations MICD sous la forme d'un message de Demande d'identification avec le bit A de l'indicateur de demande MCID mis à 1.

Après l'envoi du message de Demande d'identification, le temporisateur T39 est activé. Lorsque le message de Réponse d'identification est reçu, le temporisateur T39 est arrêté, les informations d'identification MCID sont enregistrées et l'utilisateur est alerté conformément aux procédures de l'appel de base.

7.5.2.5.2 Procédures exceptionnelles

Lorsqu'un message de Réponse d'identification est reçu sans les informations d'identification MCID, le temporisateur T39 est arrêté et l'utilisateur est alerté conformément aux procédures de l'appel de base.

Si le temporisateur T39 arrive à expiration avant qu'un message de Réponse d'identification ait été reçu, l'utilisateur est alerté conformément aux procédures de l'appel de base.

7.6 Interaction avec d'autres services complémentaires

7.6.1 Signal d'appel (CW, *call waiting*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.2 Services de transfert de communication

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.3 Identification de la ligne connectée (COLP, *connected line identification presentation*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.4 Restriction d'identification de la ligne connectée (COLR, *connected line identification restriction*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.5 Identification de la ligne appelante (CLIP, *calling line identification presentation*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.6 Restriction d'identification de la ligne appelante (CLIR, *calling line identification restriction*)

Même si le numéro du demandeur est confidentiel (liste rouge) l'invocation MCID est possible.

7.6.7 Groupe fermé d'utilisateurs (CUG, *closed user group*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.8 Communication conférence (CONF)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.9 Sélection directe à l'arrivée (SDA)

Demandé: le numéro du demandé est enregistré/mémorisé, y compris les chiffres de sélection SDA.

Demandeur: le numéro du demandeur est enregistré/mémorisé, y compris les chiffres de sélection SDA s'ils sont fournis par le commutateur local de départ.

7.6.10 Services de déviation (renvoi) d'appel [CDIV, *call diversion (call forwarding) services*]

7.6.10.1 Renvoi d'appel sur occupation (CFB, *call forwarding busy*)

Ce service (MCID) peut aussi être demandé pour des appels réacheminés. Dans ce cas, les numéros d'origine et de destination du renvoi (numéro initialement appelé et numéro de réacheminement), reçus dans le message IAM, sont enregistrés dans le commutateur local d'arrivée.

Un commutateur de réacheminement remplit le rôle d'un commutateur de transit (voir 7.5.2.2) lorsqu'il reçoit un message de Demande d'identification.

7.6.10.2 Renvoi d'appel sur non-réponse (CFNR, *call forwarding no reply*)

Ce service (MCID) peut aussi être demandé pour des appels réacheminés. Dans ce cas, les numéros d'origine et de destination du renvoi (numéro initialement appelé et numéro de réacheminement), reçus dans le message IAM, sont enregistrés dans le commutateur local d'arrivée.

Un commutateur de réacheminement remplit le rôle d'un commutateur de transit (voir 7.5.2.2) lorsqu'il reçoit un message de Demande d'identification.

7.6.10.3 Renvoi d'appel inconditionnel (CFU, *call forwarding unconditional*)

Ce service (MCID) peut aussi être demandé pour des appels réacheminés. Dans ce cas, les numéros d'origine et de destination du renvoi (numéro initialement appelé et numéro de réacheminement), reçus dans le message IAM, sont enregistrés dans le commutateur local d'arrivée.

Un commutateur de réacheminement remplit le rôle d'un commutateur de transit (voir 7.5.2.2) lorsqu'il reçoit un message de Demande d'identification.

7.6.10.4 Transfert d'appel (CD, *call deflection*)

Ce service (MCID) peut aussi être demandé pour des appels réacheminés. Dans ce cas, les numéros d'origine et de destination du renvoi (numéro initialement appelé et numéro de réacheminement), reçus dans le message IAM, sont enregistrés dans le commutateur local d'arrivée.

Un commutateur de réacheminement remplit le rôle d'un commutateur de transit (voir 7.5.2.2) lorsqu'il reçoit un message de Demande d'identification.

7.6.11 Recherche de ligne (LH, *line hunting*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.12 Conférence à trois (3PTY, *three party call*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.13 Signalisation d'utilisateur à utilisateur (UUS, *user-to-user signalling*)

7.6.13.1 Service 1 (UUS1)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.13.2 Service 2 (UUS2)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.13.3 Service 3 (UUS3)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.14 Numéro d'abonné multiple (MSN, *multiple subscriber number*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.15 Mise en attente (HOLD, *call hold*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.16 Information de taxation (AOC, *advice of charge*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.17 Sous-adressage (SUB, *sub-addressing*)

Les informations de sous-adressage peuvent être enregistrées.

7.6.18 Portabilité de terminal (TP, *terminal portability*)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.19 Rappel automatique sur occupation (CCBS, *completion of calls to busy subscriber*)

Aucune interaction applicable pour le moment.

7.6.20 Identification des appels malveillants (MCID, *malicious call identification*)

Sans objet.

7.6.21 Taxation à l'arrivée (PCV)

Aucune interaction applicable pour le moment.

7.6.22 Préséance et préemption à plusieurs niveaux (PPN)

Aucune incidence sur le sous-système ISUP.

7.6.23 Plan de numérotage privé (PNP, *private numbering plan*)

Aucune interaction applicable pour le moment.

7.6.24 Communication internationale par carte de taxation

Aucune interaction applicable pour le moment.

7.7 Interactions avec d'autres réseaux

Dans le cas de l'interfonctionnement avec des réseaux qui ne fournissent pas le numéro du demandeur, la partie connue de ce numéro (y compris l'indicatif du pays) peut être incluse dans le message de Demande d'identification. Dans le cas d'un numéro incomplet, l'indicateur d'adresse incomplète est mis à 1. Le numéro partiel indique la région de départ et, parfois, permet de situer le commutateur d'interfonctionnement.

Dans les réseaux nationaux, il est parfois possible de fournir des informations supplémentaires sur l'acheminement de l'appel, en fonction des capacités du RTPC.

Lorsqu'un appel est réacheminé ou dévié vers le RTPC et que celui-ci ne prend en charge que la transmission d'un seul numéro, seul le numéro du demandeur doit être fourni.

Dans le cas d'un interfonctionnement avec le RTPC, le commutateur d'interface peut avoir renvoyé un message ACM. Dans ce cas, le commutateur d'interface doit avoir la capacité de traiter correctement une demande d'identification MCID issue ultérieurement du RTPC, avant d'avoir atteint l'état de réponse.

7.8 Flux de signalisation

La Figure 7-1 décrit le flux de signalisation pour une demande d'identification MCID.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans ce schéma:

IDR demande d'identification (*identification request*)

IRS réponse d'identification (*identification response*)

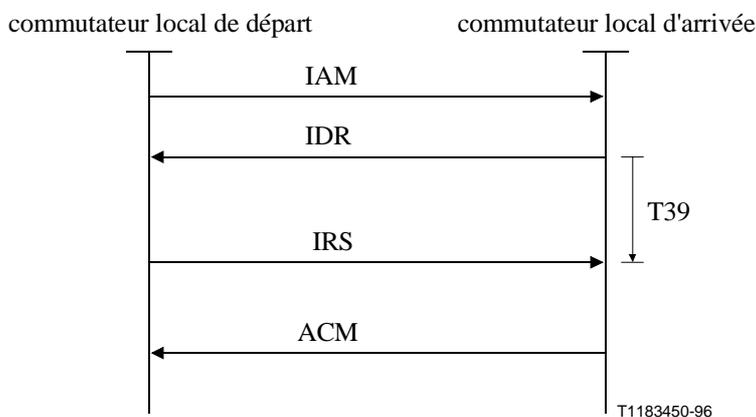


Figure 7-1/Q.731.7 – Cycle de demande/réponse d'identification MCID

7.9 Valeur de paramètre (temporisateurs)

Un nouveau temporisateur est identifié comme suit dans le commutateur d'arrivée:

Temporisateur T39: 4 à 15 s.

Le temporisateur T39 n'est armé que dans le commutateur local d'arrivée, après envoi d'une demande d'identification MCID dans un message de Demande d'identification. Il est arrêté dès réception d'un message de Réponse d'identification.

A l'expiration de ce temporisateur, l'appel progresse conformément aux procédures d'appel de base.

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

| | |
|----------------|---|
| Série A | Organisation du travail de l'UIT-T |
| Série B | Moyens d'expression: définitions, symboles, classification |
| Série C | Statistiques générales des télécommunications |
| Série D | Principes généraux de tarification |
| Série E | Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains |
| Série F | Services de télécommunication non téléphoniques |
| Série G | Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques |
| Série H | Systèmes audiovisuels et multimédias |
| Série I | Réseau numérique à intégration de services |
| Série J | Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias |
| Série K | Protection contre les perturbations |
| Série L | Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures |
| Série M | RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux |
| Série N | Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle |
| Série O | Spécifications des appareils de mesure |
| Série P | Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux |
| Série Q | Commutation et signalisation |
| Série R | Transmission télégraphique |
| Série S | Equipements terminaux de télégraphie |
| Série T | Terminaux des services télématiques |
| Série U | Commutation télégraphique |
| Série V | Communications de données sur le réseau téléphonique |
| Série X | Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts |
| Série Z | Langages de programmation |